

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi, le 20 octobre 2008 à 20h00, à laquelle sont présents:

M. Jean-Martin Cliche, conseiller
M. Yvan Larouche, conseiller
Mme Claudine Paré, conseillère
M. Serge Labonté, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
M. Jean-Robert Fortin, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Mme Claudine Paré, mairesse suppléante.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

Absence motivée : M. Henri Cloutier, maire

4065-201008 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

PÉRIODE DE QUESTIONS # 1

Dix (10) personnes sont présentes principalement pour le suivi du dossier de la Côte de la Falaise. De nombreuses questions sont posées à ce sujet.

RAPPORTS

. Aucun

4066-201008 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 OCTOIRE 2008**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 6 octobre 2008.

4067-201008 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Madame la mairesse suppléante et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Numéros 801596 à 801637	82 394,52 \$
Numéros 801638 à 801701	517 703,38 \$

4068-201008 **PROJET DE CONSTRUCTION – RÉSIDENCE POUR PERSONNES RETRAITÉES AUTONOMES PHASE 2**

Attendu que M. Jocelyn Boivin a déposé un nouveau plan projet pour l'agrandissement de la résidence pour personnes retraitées autonomes, soit la phase II;

Attendu que cette version diffère de la première qui a fait l'objet d'une recommandation favorable au conseil municipal à la réunion de ce comité tenue le 10 juin 2008;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 999 et 1052, le projet d'agrandissement est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que la construction projetée présente un toit plat avec une modulation au niveau du nombre d'étages et la reprise d'éléments architecturaux que l'on retrouve dans la phase I;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions des règlements numéros 999 et 1052 et qu'ils sont d'avis que le projet déposé peut faire l'objet d'une recommandation favorable.

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement :

- a) d'abroger la résolution #3933-160608 adoptée le 16 juin 2008;
- b) d'approuver le nouveau plan projet de construction de la phase II de la résidence pour personnes retraitées autonomes.

4069-201008 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1096**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement numéro 1096 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 967 pour :*

- *ajouter dans la zone 37-H l'usage habitation unifamiliale jumelée (Ha2);*
- *déterminer les normes de lotissement pour l'usage habitation unifamiliale jumelée;*
- *abroger les usages autres les usages habitation unifamiliale isolée et habitation unifamiliale jumelée;*
- *modifier les normes d'implantation relativement à la hauteur d'un bâtiment. »*

4070-201008 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1097**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement numéro 1097 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.A.) et portant le numéro 972 pour:*

- *Assujettir à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction, de rénovation extérieure et d'aménagement paysager comprise dans la zone 37-H.*

AFFICHAGE DÉVELOPPEMENTS RÉSIDENTIELS

Reporté

4071-201008 **EMBAUCHE D'UN COMMIS DE BUREAU**

Considérant que la Ville de Beauré a reçu soixante et onze (71) curriculum vitae suite à la parution de l'offre d'emploi de « personnel administratif et secrétariat »;

Considérant que le comité de sélection a analysé l'ensemble des candidatures reçues et a convoqué sept (7) personnes en entrevue;

Considérant que suite aux entrevues, les membres du comité recommandent la candidature de Mme Christine Tremblay;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement :

- Que Madame Christine Tremblay soit engagée à titre de commis de bureau;
- Que la date de début d'emploi soit le 5 novembre 2008;
- Que le salaire de départ de Madame Christine Tremblay soit déterminé en fonction de la classe d'emploi commis de bureau, échelon 1601 à 3200 heures.

4072-201008 **MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE COAGULANTS SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE (ALUN)**

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité (ou régie intermunicipale) de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel;

ATTENDU QUE la Municipalité (ou régie intermunicipale) a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou régies intermunicipales) intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de coagulants (sulfate d'aluminium liquide et/ou sulfate ferrique liquide et/ou PASS 100);

ATTENDU QUE la proposition de l'Union des municipalités est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité (ou régie intermunicipale) désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sulfate d'aluminium liquide et/ou sulfate ferrique liquide et/ou PASS 100 dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement :

QUE la Municipalité (ou régie intermunicipale) confie, à l'Union des municipalités du Québec, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités et régies intermunicipales intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé de coagulants (sulfate d'aluminium liquide et/ou sulfate ferrique liquide et/ou PASS 100) nécessaire aux activités de la Municipalité (ou régie intermunicipale);

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité (ou régie intermunicipale) s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le

fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité (ou régie intermunicipale) s'engage à fournir à l'UMQ les quantités de coagulants (sulfate d'aluminium liquide et/ou sulfate ferrique liquide et/ou PASS 100) dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche technique d'inscription et le cahier des charges que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée chaque année;

QUE pour se retirer du programme d'achat regroupé, la Municipalité (ou régie intermunicipale) devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, avant la date d'ouverture des soumissions suivant le dépôt de l'appel d'offres annuel;

QUE la Municipalité (ou régie intermunicipale) reconnaît que l'Union des municipalités du Québec recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et est inscrit dans le cahier des charges lors de l'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

4073-201008 **EMBAUCHE DU PERSONNEL SKI DE FOND**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement :

- a) d'octroyer le contrat d'entretien de la piste de ski de fond Robert Giguère à M. Jocelyn Roy au montant de 3 600 \$. La Ville fournira l'essence;
- b) d'engager M. Jocelyn Roy comme préposé à l'accueil du lundi au jeudi, de 10 h à 13 h, au tarif de 12,25 \$/heure. Toutes tâches supplémentaires, (travaux de déneigement ou autres) après les heures normales de travail sera payé au même tarif. Si comme l'an passé, le centre de ski doit être ouvert avant le 1er janvier, le contractant sera payé 300,00 \$ par semaine pour l'entretien de la piste;
- c) d'engager M. Alain Julien comme préposé à l'accueil le vendredi de 10 h à 13 h et les samedis et dimanches de 10 h à 16 h. Le tarif horaire sera de 12,25 \$/heure.

4074-201008 **REMPLACEMENT DE LA CONDUITE PLUVIALE ROUTE 138** **SOUSSION RÉVISÉE**

Attendu l'appel d'offres pour le remplacement de la conduite pluviale de la Route 138;

Attendu que la soumission a été octroyée à « Excavation Lafontaine inc. » pour un montant de 486 918 \$;

Attendu que certains travaux devront être modifiés et d'autres reportés suite à la découverte de fibre optique appartenant à Bell sous la route 138;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'accepter les modifications proposées et le report de certains travaux et d'accepter la soumission révisée au montant de 342 654 \$.

4075-201008 **MTQ – ENTRÉE POLYVALENTE**

Considérant la présence de l'École secondaire Mont Sainte-Anne bordant la Route

138 à Beupré;

Considérant la Route 138 transrégionale à 4 voies;

Considérant la circulation de nombreux véhicules lourds circulant sur cet axe majeur reliant l'ensemble de la Côte-Nord;

Considérant que 31 autobus scolaire doivent tourner à l'intersection de la Route 138 de l'entrée de l'école secondaire Mont Sainte-Anne;

Considérant que 93 élèves de l'école secondaire circulent à pied, traversant ainsi 4 voies de circulation à haut débit, sans aucune priorité pour une traverse piétonnière;

Considérant l'absence de feux de circulation, sur la voie de dépassement de la route 138 afin de pouvoir tourner et couper les 2 voies en sens inverse de la Route 138 afin d'accéder et sortir du terrain de l'école secondaire;

Considérant que la sécurité des usagers de la route 138 ainsi que les enfants prenant place à bord des véhicules scolaires est donc compromises;

Considérant que, seulement pour le territoire de la Ville de Beupré, plus de 1000 nouvelles unités de logement sont réalisées ou en cours de réalisation, risquant ainsi d'accroître le nombre d'usagers de la route dans ce secteur;

Considérant que la Ville de Beupré approuve le plan projet du Ministère des Transports, compte tenu des commentaires présentés le 10 octobre 2008;

Considérant que le milieu accepte le projet proposé;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement de demander au ministère des Transport de réaliser, pour des raisons de sécurité, le projet présenté, en tenant compte des modifications demandées le 10 octobre 2008, concernant la sécurisation de l'entrée de l'école secondaire Mont Sainte-Anne à l'intersection de la Route 138 à Beupré.

4076-201008 **ADJUDICATION DES SOUMISSIONS POUR SERVICES
PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE (2E APPEL D'OFFRES)**

Attendu la résolution #3869-200508 adoptée le 20 mai 2008 mandatant la direction générale afin de préparer un nouveau devis;

Attendu la résolution #3979-180808 adoptée le 18 août 2008 acceptant les documents d'appel d'offres ainsi que la grille de pondération et d'évaluation et autorisant la greffière à procéder à l'appel d'offres publiques;

Attendu que le comité de sélection a procédé à l'étude de 3 soumissions :

Groupe Casa
Consortium Évimbéc-Altus
L'Immobilière

Attendu qu'un seul soumissionnaire a franchi l'étape d'ouverture de prix;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'octroyer le mandat à la firme « Consortium Évimbéc-Altus et de choisir l'option « 4 » au montant de 578 130 \$ plus les taxes applicables. L'option 4 constitue un projet clé en mains.

4077-201008 **LETTRE D'ENTENTE « 1 » CONCERNANT LE DÉNEIGEMENT POUR LA**

SAISON HIVERNALE 2008-2009;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux, directeur général à signer la lettre d'entente Annexe 1 à la convention collective relativement au déneigement pour la saison hivernale 2008-2009.

4078-201008 BENJAMIN PROULX HÉBERT – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement de verser à Benjamin Proulx-Hébert la somme de 200,00 \$, le tout en conformité avec la politique administrative en vigueur.

4079-201008 CHEMIN D'ACCÈS TEMPORAIRE

Attendu l'avis émis par la firme d'ingénieurs « Roche » le 16 octobre 2008 ordonnant la fermeture de la Côte de la Falaise à toute circulation et ce, pour une période indéterminée;

Attendu qu'il est nécessaire pour la Ville de maintenir la voie d'accès temporaire circulant sur le chemin du Camp Notre-Dame et ce, pour toute la prochaine saison hivernale;

Attendu qu'une section de cet accès temporaire doit être pavée de façon à assurer la sécurité des usagers de la route pendant l'hiver;

Attendu que les lieux présentent une forte pente et que le fond du chemin est en gravier;

Attendu qu'il est urgent de procéder au pavage de ladite section de chemin dans les meilleurs délais puisque le risque de gel prochain imminent et le risque que de tels travaux de pavage ne puissent se réaliser avant le printemps compromettent la possibilité d'exécuter les travaux et, par voie de conséquence, la sécurité des usagers et l'accès au secteur résidentiel pendant la saison hivernale;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'autoriser M. Richard Lampron, directeur des travaux publics à procéder, de façon urgente, au pavage d'une section du chemin du Camp Notre-Dame.

4080-2010008 BUDGET 2009 – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'adopter le budget 2009.

4081-201008 SERVICE DE GARDE CAP DES NEIGES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser les pompiers intéressés et disponibles (à titre de bénévole) à participer à une journée de sensibilisation des enfants aux règles de sécurité à observer dans le cadre de l'Halloween, qui se tiendra le 27 octobre 2008, au Service de Garde Cap-des-Neiges I – II avec les véhicules nécessaires.

4082-201008 INAUGURATION USINE EAU POTABLE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement de

confier à Communication Opinion l'organisation de la conférence de presse pour l'inauguration de l'usine d'eau potable selon l'offre de service datée du 16 octobre 2008 au montant de 3 500,00 \$ plus les taxes applicables.

4083-201008 **SAUVETAGE**

Attendu la demande faite auprès de la MRC de la Côte-de-Beaupré le 11 décembre 2007 quant à l'interprétation de la responsabilité du sauvetage inclut dans l'entente avec la Sûreté du Québec (voir annexe « G »);

Attendu que cette entente a été négociée par la MRC de La Côte-de-Beaupré pour les villes de son territoire;

Attendu que la Ville de Beaupré souhaite clarifier sa responsabilité versus celle de la Sûreté du Québec en matière de sauvetage;

Attendu que dans le cadre de la préparation du budget 2009, la Ville de Beaupré doit déterminer les sommes à budgéter à cet effet;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement de demander à la MRC de La Côte-de-Beaupré d'interpréter l'entente particulièrement concernant le sauvetage et ce, suite à l'avis juridique obtenu par Me Caroline Pelchat.

AVIS DE MOTION (Règlement no 1098)

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche qu'il y aura adoption à une séance ultérieure d'un règlement modifiant le règlement no 994 concernant la circulation (ajout d'un arrêt sur la rue Pichard et la rue Valmont à l'intersection de la Pionnière)

PÉRIODE DE QUESTIONS #2

. Aucune

4084-201008 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement que cette séance soit levée à 21 h 10.

Claudine Paré
Mairesse suppléante

Johanne Gagnon, greffière et
directrice générale adjointe